



## Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 17 décembre 2020

Présidence : M. Jean-Jacques Reynaud (Le Président)  
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz  
Scrutateurs : M. René Bifrare (pour la partie côté galerie - 32 personnes)  
M. Frédéric Marchon (pour la partie côté fenêtres - 40 personnes)  
Présents : 7 Conseillers communaux  
72 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
2 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)  
Soit un total de 74 participants  
Lieu : Halle polyvalente – salle de sport - Avry-devant-Pont  
Excusé(e)s : 13 personnes

---

### Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 24 septembre 2020
  2. Budget de fonctionnement 2021 et rapport de la Commission financière
  3. Investissements 2021 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :

3.1.	HAP – assainissement éclairage + éclairage de sécurité	Fr.	40'000.-
3.2.	Route Gumefens-Avry – Etude modération de trafic	Fr.	90'000.-
3.3.	Eau potable - Remplacement conduite – Secteur Gumefens Vers Karlé - Foyer Horizon Sud	Fr.	220'000.-
3.4.	Eau potable - Déplacement conduite La Cantine	Fr.	115'000.-
3.5.	Epurateur – Mise en séparatif Pra-Mury – Pra du Mitin	Fr.	310'000.-
3.6.	Ordures ménagères – mise en place d'un Molok – Route du Lac	Fr.	10'000.-
3.7.	Réaménagement du cimetière - complément	Fr.	35'000.-
3.8.	Art. 1295 RF – Aménagement place de la Chapellenie	Fr.	20'000.-
3.9.	Ecole Le Bry – Rénovation de l'appartement	Fr.	70'000.-
3.10.	Ecole d'Avry-dt-Pont - Rénovation	Fr.	240'000.-
3.11.	Ancienne déchetterie Avry – modification bâtiment - complément	Fr.	45'000.-
3.12.	Remplacement du chauffage à distance à Gumefens	Fr.	700'000.-
  4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021
  5. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG)
  6. Informations du Conseil communal
  7. Divers
- 

**M. le Président** ouvre l'Assemblée communale à 20h00.

Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie d'être venues en nombre malgré la situation sanitaire que nous vivons. Il souhaite également la bienvenue à **M. Pascal Lauber**, membre du comité de l'AISG, qui répondra à nos questions lorsqu'on passera le point concernant l'approbation des statuts pour le sport en Gruyère et précise qu'il ne faudra pas le prendre en compte dans le calcul des voix. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 27 novembre 2020, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 13 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. René Bifrare** pour la partie « côté galerie » et de **M. Frédéric Marchon** pour la partie « côté fenêtres ». Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques sur l'ordre du jour. Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour est **approuvé tel quel à l'unanimité**.

---

### **Point 1**

#### **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 septembre 2020**

**M. le Président** rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : Le procès-verbal du 24 septembre 2020 est accepté à l'unanimité**

---

### **Point 2**

#### **Budget de fonctionnement 2021 et rapport de la Commission financière**

**M. le Président** informe qu'il y aura la présentation du budget de fonctionnement, puis le rapport de la Commission financière. Le vote pour les budgets de fonctionnement et d'investissement se fera simultanément au point 4. Il donne la parole à **M. Michel Grivel**, responsable des finances.

**M. Michel Grivel** procède à la lecture du budget de fonctionnement, lequel est affiché à l'écran. Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les chapitres avec le résultat total. Les charges totales du budget de fonctionnement s'élèvent à CHF 8'314'994.66, pour des revenus de CHF 8'017'360.95, ce qui nous donne un résultat final déficitaire de CHF 308'633.71.

Comme il n'y a pas de questions, la parole est donnée à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière, lequel lit son rapport :

*Mesdames, Messieurs, Aux membres du Conseil communal,*

*En préambule, je tiens au nom de la commission financière à remercier mes collègues pour leur disponibilité et leur intérêt à l'étude de ce budget. De même, des remerciements vont aux membres du Conseil communal pour leur disponibilité et les explications détaillées reçues lors de nos multiples entretiens, ceci surtout au vu de l'important volume des questions que notre commission lui a posé.*

*Au nom de la CF de notre Commune, je vous transmets le rapport établi suite aux diverses séances à l'interne de notre commission et également comme dit ci-dessus avec le Conseil communal, soit :*

#### **Budget de fonctionnement pour l'exercice 2021**

*En introduction et en information générale, nous vous prions de prendre note que ledit budget a été pour la dernière fois établi selon les anciennes normes comptables. Celles-ci ayant été repoussées par notre Commune pour une mise en pratique dès l'exercice 2022, date limite pour le désormais nouveau modèle comptable harmonisé intitulé « MCH2 » qui verra d'importantes modifications dans la gestion des communes, avec les enjeux et les difficultés qui vont s'en suivre, avec en exemple des obligations de contrôles internes, qui pourraient être du ressort de notre commission, le tout pour pallier aux mauvais exemples concrets de gestion communale vécus dans certaines communes ces dernières années.*

*Le rapport suivant ne reviendra pas sur les éléments détaillés transmis par le bulletin communal et par les informations transmises précédemment, la CF se contentera de diverses remarques générales.*

*Premièrement il est à remarquer la répétition de certains éléments de notre budget communal, établi sur des bases qui, pour la moitié, sont imposées par des clés de répartition, via le canton et l'association des communes, donc dictées et incompressibles par les éléments remis de notre administration cantonale.*

*Les comptes de fonctionnement de l'exercice à venir ont ainsi pu tous nous être présentés, commentés et défendus par nos autorités supérieures, dicastère par dicastère et plus encore groupe par groupe, voire compte par compte. Chaque question posée a reçu une réponse concrète de la part du responsable du ou des dicastères concernés.*

*Il est à noter que les recettes fiscales globales sont en stagnation par rapport au budget précédent, ceci calculé sur la base des indications transmises par le canton et dont le nouveau coefficient de calcul sur le revenu voté par la Grand Conseil n'a pu être pris en considération, de par les délais imposés pour l'établissement dudit budget.*

*Les revenus réels étant en globalité en diminution de quelques CHF 120'000.-. Au niveau des charges réelles, intérêts et amortissements compris, par le jeu des imputations internes qui sont déduites, nous nous trouvons avec une augmentation de l'ordre de CHF 160'000.- ceci étant correct malgré la situation économique dont on ne sait pas comment elle va être digérée. Il est encore à noter tout de même l'inévitable augmentation, même si elle devient de plus en plus difficilement gérable et supportable, de la participation aux coûts des secteurs de l'enseignement et formation, de la santé et des affaires sociales, via les pots communs de district pour les écoles secondaires, les CO, les homes et EMS, service des aides familiales ainsi qu'à l'AISG.*

Ainsi le résultat final du budget pour l'exercice 2021 nous donne une perte sur le fonctionnement de CHF 308'633.71. Ce déficit au budget 2021 est en rapport avec les précédents budgets, mais aussi avec les résultats exceptionnels des deux dernières années ne remettant pas en cause pour l'instant une quelconque modification du taux d'imposition des personnes physiques et morales pour 2021. Par contre il est à noter tout de même qu'au sujet des investissements de l'ARG et de l'AISG – réalisation du centre sportif de la Gruyère - via les votations du peuple et ensuite via l'aval des législatifs communaux gruyériens, nous pourrions nous trouver devant une situation, malgré une bonne gestion des finances communales, qui pourrait passer par une modification de notre taux d'imposition fiscale.

L'endettement par habitant sur la base de la population légale, 1920 au 31 décembre 2019, est encore actuellement et depuis quelques années très inférieur à la moyenne cantonale, ce qui permet une bonne capacité de financement des investissements qui vous seront présentés lors du point prévu à l'ordre du jour.

Donc en finalité, même en état très optimiste, le budget présenté ce soir est à prendre avec prudence avec la situation sanitaire qui peut faire basculer la situation financière d'un instant à l'autre.

Comme informé lors de nos rapports des exercices précédents, nous réitérons nos félicitations quant à l'excellent travail effectué par nos instances, de plus et en particulier depuis que la situation sanitaire compliquée nous est tombée dessus, sachant que celle-ci pourrait rendre nos finances précaires sans être défaitiste, mais réaliste.

Du fait des considérations ci-dessus, les informations chiffrées transmises par le bulletin communal et la présentation effectuée par nos autorités, la commission financière vous demande et vous propose, citoyennes et citoyens, ici présents d'approuver ce budget de fonctionnement 2021.

En regard des travaux accomplis, vous en êtes remerciés par avance.

Au nom de la commission financière, le rapporteur : Jean-Claude Wyss

**M. le Président** remercie **M. Wyss** pour ce rapport complet et précise qu'on ne va pas procéder au vote maintenant et redonne la parole à **M. Michel Grivel** pour la lecture du budget d'investissement.

---

### **Point 3**

#### **Investissements 2021 et rapport de la Commission financière**

**M. Michel Grivel** informe que les investissements qui sont en gris sur l'affichage sont ceux qui seront présentés et votés ce soir, il ne va pas les lire. Il commence la lecture des investissements reportés. Le total des investissements pour 2021 s'élève à CHF 1'855'000.00

**M. le Président** informe que pour l'investissement reporté de la Gîte d'Avry, dont le budget était prévu pour la rénover et y aménager une salle de réception, le Conseil communal a décidé de laisser tomber cette option, car le bâtiment n'est pas en zone à bâtir et qu'il ne peut être affecté à autre chose qu'à l'agriculture. Le montant figure toujours dans les investissements, mais sera attribué à la rénovation du chalet et le nouveau projet sera présenté et validé en assemblée communale.

La parole est redonnée à **M. Jean-Claude Wyss** pour la lecture du rapport de la Commission financière :

#### **Budget d'investissements pour l'exercice 2021**

Lors de l'établissement des budgets d'investissements, il doit être précisé que le Conseil communal doit assumer la responsabilité des projets présentés et que, selon la loi sur les communes, il est bien noté que la CF doit donner son préavis sur l'engagement financier laquelle analyse l'impact des dits projets sur les finances communales.

De plus la CF doit examiner la nécessité et le but des dépenses ainsi que leur plan de financement.

Ce dit plan de financement a été mis en place sur la demande de notre commission depuis l'exercice 2017. Il est très bien respecté et c'est un outil de travail idéal pour le suivi des divers financements. De plus il est mis systématiquement à jour et est un excellent outil de travail.

Pour l'exercice 2021, les douze nouveaux investissements nets, bien entendu report des exercices précédents non compris (taxes et subventions déduites) s'élèveront à CHF 1'855'000.-, dont CHF 860'000.- seront financés par le compte courant communal, sous déduction d'un prélèvement sur la réserve de l'épuration de CHF 310'000.-.

Les investissements globaux avec les reports de CHF 2'352.000.-, solde de plusieurs chantiers s'étalant sur les années précédentes s'élèveront ainsi à CHF 4'207.000.-.

Ceci nous donnant des indications positives en qualité de capacité d'investissements pour notre Commune de l'ordre d'environ CHF 18'000'000.-, avec une capacité d'emprunt avoisinant les CHF 13'700'000.-.

Comme dit précédemment, notre trésorerie courante nous le permettant, il n'est de ce fait pas nécessaire d'emprunter tout ou partie des montants engagés, malgré les taux extrêmement bas que nous vivons depuis des années.

Ces investissements courants ou spéciaux deviennent quasi obligatoires si l'on veut que notre Commune vive dans un bien-être respectueux des contribuables et qu'elle soit et reste attractive pour vous tous.

De plus la capacité d'investissement, calculée sur les cinq dernières années, 2014-2018, et transmise par le Service des communes en date du 22 octobre 2019, nous permet de mettre à exécution ces diverses possibilités de non-emprunt. Le calcul pour les années 2015-2019 transmis par l'Etat étant encore dans les tiroirs de notre administration cantonale.

La CF, au vu des dossiers présentés précédemment par nos autorités pour le futur exercice, donne un préavis positif dans leur globalité, donc pour les douze objets soumis précédemment.

Ceci tout en précisant encore une fois qu'il y a une large marge de manœuvre sur la ou les futures capacités d'investissements.

Nous recommandons à l'assemblée ici présente d'approuver l'enveloppe totale proposée en une seule et unique votation.

Au nom de la commission financière, le rapporteur : Jean-Claude Wyss

**M. le Président** remercie **M. Wyss** et passe à la présentation de chaque investissement en rappelant qu'ils seront votés après chaque présentation, puis les budgets globaux seront votés au point 4.

### **Point 3.1**

#### **HAP – assainissement éclairage + éclairage de sécurité Fr. 40'000.-**

**M. Yvan Maillard** présente l'investissement en précisant que c'est l'ECAB qui nous impose de mettre en conformité l'installation de l'éclairage de sécurité et de secours de la salle de sport. En plus de l'éclairage de signalisation des voies d'évacuation existant, lequel répond aux normes, la directive de protection incendie DPI 17-15 art. 2.2 nous incombe de mettre en place une installation d'éclairage de sécurité pour notre salle polyvalente. Pour effectuer la réalisation de cet aménagement, nous devons procéder au démontage des luminaires de l'éclairage de base existant et adapter les installations électriques. Les luminaires actuels qui datent de la construction de la HAP, montrent régulièrement des signes de fatigue à cause de leur vieillissement et nécessitent de temps à autres des réparations. Le Conseil communal propose de profiter d'assainir l'installation d'éclairage existante au profit de nouveaux luminaires LED et de prévoir une commande simple d'enclenchement et de gradation des luminaires qui permettra une utilisation plus confortable. Cela améliorera son usage lors des différentes manifestations organisées.

**M. le Président** demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'assainissement de l'éclairage + éclairage de sécurité de la HAP pour un montant de Fr. 40'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

### **Point 3.2**

#### **Route Gumefens-Avry – Etude modération de trafic Fr. 90'000.-**

**M. Marcel Sottas** aborde le sujet en disant que depuis pas mal de temps, que ce soit en assemblée ou par pétition, des demandes nous sont faites pour sécuriser la route depuis la laiterie de Gumefens jusqu'au village d'Avry. Les plans du projet sont affichés à l'écran et M. Sottas lit le descriptif détaillé de chaque image, voir document annexé (pages 17 à 22).

**Mme Patricia Moret** demande en quelle année les travaux seront faits ? **M. le Président** répond qu'on est au stade de l'étude et que les travaux se feront par étape en commençant par les tronçons les plus dangereux, notamment ceux pour les enfants allant à l'école. Si tout se passe bien, les travaux pourraient débuter en 2022.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent le financement de l'étude de modération de trafic pour la route Gumefens-Avry pour un montant de Fr. 90'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

### **Point 3.3**

#### **Eau potable - Remplacement conduite – Secteur Gumefens - Vers Karlé - Foyer Horizon Sud Fr. 220'000.-**

**M. le Président** présente le plan affiché et explique qu'une conduite monte jusqu'au Foyer Horizon Sud, elle en fait le tour, puis monte à travers les champs jusqu'au chemin des Gottes, pour rejoindre la route du Gibloux jusqu'au réservoir. Le remplacement de cette conduite est prévu sur toute la longueur. A savoir que le Foyer Horizon Sud a déposé une mise à l'enquête pour construction d'un nouveau foyer derrière l'existant et, après sa construction, il y aura la démolition du foyer actuel. La conduite d'eau actuelle fait le tour du foyer, traverse des aménagements de villas et est même située sous un mur. Avant les travaux du foyer, le Conseil communal a décidé de procéder à la 1<sup>ère</sup> étape et de déplacer la conduite sur une longueur de 220 m jusqu'au foyer en suivant le tracé de la route. Le plan de financement de cet investissement qui se fera par emprunt bancaire est affiché à l'écran et lu.

**M. le Président** demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable – secteur Gumefens – Vers Karlé – Foyer

Horizon Sud pour un montant de Fr. 220'000.- ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

#### **Point 3.4**

##### **Eau potable - Déplacement conduite La Cantine Fr. 115'000.-**

**M. le Président** explique que le bâtiment de l'ancien restaurant en face du Vignier est en réfection, avec la création d'un couvert à voiture. La conduite actuelle passe en-dessous la villa à côté du nouveau projet et sous celui-ci. Comme ce quartier va être réaménagé et la route refaite et afin de ne pas laisser cette conduite sous des constructions, il a été décidé de suivre le tracé du chemin. Ces travaux doivent être faits avant le réaménagement du quartier. Cette nouvelle conduite aura une longueur de 105 m et cet investissement se fera par emprunt bancaire, selon le plan de financement affiché à l'écran et lu.

**M. Antoine Gremaud** a l'impression que le couvert peut être payé plusieurs fois pour Fr. 115'000.- et demande si ce montant n'est pas exagéré que pour ça ? **M. le Président** précise que toute la conduite actuelle de ce secteur est en acier, dans un état précaire et que de toute façon elle devra être refaite dans les 5 prochaines années, c'est pourquoi il a été décidé de choisir ce nouveau tracé pour cette partie de la conduite.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le déplacement de la conduite de l'eau potable La Cantine pour un montant de Fr. 115'000.- ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

#### **Point 3.5**

##### **Epuración – Mise en séparatif Pra-Mury – Pra du Mitin Fr. 310'000.-**

**M. Daniel Savary** explique que ça fait partie de la dernière grande étape de la mise en séparatif du secteur Charmont jusqu'au Vignier, par des travaux de doublement du collecteur actuel et par un nouveau collecteur qui reprendra les eaux usées. L'ancien collecteur sera utilisé pour l'évacuation des eaux claires. L'étape jusqu'à la ferme Bossens qui était prévue pour 2020 sera terminée d'ici une semaine. Pour 2021, l'idée est de poursuivre par le tronçon supplémentaire proposé, puis par une dernière étape qui ira jusqu'en haut de Charmont. Ce grand tronçon se fait en 4 étapes et les travaux sont étalés sur 4 ans.

**M. le Président** demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'épuración pour la mise en séparatif du tronçon Pra-Mury – Pra du Mitin pour un montant de Fr. 310'000.- ainsi que son financement par un prélèvement sur la réserve de l'épuración de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

#### **Point 3.6**

##### **Ordures ménagères – mise en place d'un Molok – Route du Lac Fr. 10'000.-**

**M. Daniel Savary** parle de la dernière étape d'équipement de la Commune par le système Molok. Les 2 derniers containers situés sur la route du lac sont proches de la route cantonale et des personnes viennent y déposer des sacs non-taxés. En été ils sont remplis par les gens allant à la plage. Comme ces containers sont situés hors zone, on n'a pas la possibilité de mettre un équipement de Molok à cet endroit. La solution pour équiper la zone était de le mettre assez loin de la plage de Trémaules. L'endroit prévu est en zone d'intérêt général et comme ce secteur est peu habité, un seul molok devrait suffire. En cas d'utilisation excessive en été, la question se pose d'installer par la suite un couvercle avec un système de carte afin d'en réserver l'usage aux citoyens.

**M. le Président** demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la mise en place d'un Molok à la route du Lac pour un montant de Fr. 10'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

#### **Point 3.7**

##### **Réaménagement du cimetière – complément Fr. 35'000.-**

**M. Marcel Sottas** explique que l'année passée on avait voté un budget de Fr. 50'000.-. Cependant on a besoin d'un complément pour réparer l'extérieur du mur d'enceinte, la rénovation du calvaire situé au milieu du cimetière et de la voûte sur le portail d'entrée ainsi que le local de matériel existant. Une barrière de protection sera posée le long de la rampe d'accès, car il y a un point de chute de 1.50 à 1.70 m qui peut être dangereux. Dans le complément de Fr. 35'000.-, il faut savoir qu'on avait un montant de Fr. 15'000.- de dépassement car la barrière sur le mur du

cimetière avait due être remplacée étant donné qu'elle n'était pas assez haute. Le petit local sera couvert par une tôle zinguée ou en cuivre et on doit assainir en amont pour éviter l'infiltration et l'humidité dans le local afin de pouvoir y mettre de l'outillage. Comme ce local existe, il serait utile de l'entretenir et de l'employer.

**M. le Président** demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et il précise que cet endroit doit être accueillant pour les personnes voulant se recueillir. Il demande aux personnes qui acceptent l'investissement complémentaire pour le réaménagement du cimetière pour un montant de Fr. 35'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

### Point 3.8

#### **Art. 1295 RF – Aménagement place de la Chapellenie Fr. 20'000.-**

**M. Daniel Savary** informe que la Commune a eu l'opportunité d'acquérir ce petit bout de terrain sur lequel il y a actuellement une fontaine. L'endroit est assez charmant au milieu du village d'Avry et de nombreux cyclistes et gens de passage s'y arrêtent. On a envie de rendre le coin plus attractif. Au niveau de l'aménagement du territoire, cette parcelle était en zone à bâtir et a été passée en zone d'intérêt général, ce qui fait que ces 100 m<sup>2</sup> ne seront pas sortis de la zone à bâtir ailleurs. Pour que ce changement de zone soit possible, il fallait un projet, ce qui est fait. Ce projet a été développé avec la commission senior pour que l'endroit soit aussi attractif pour les aînés avec des bancs avec accoudoirs et aussi de réaménager la fontaine. L'actuel bassin est trop grand, mais il y a un attachement à conserver un bassin de type ancien, c'est pourquoi le bassin qui devrait être choisi sera différent de celui présenté dans le bulletin communal. Ce bassin appartient à un citoyen qui le céderait gratuitement. Il y a une possibilité d'obtenir une subvention du canton pour les projets qui favorisent les rencontres des seniors, c'est pourquoi un projet de demande a été déposé pour cette place.

**M. le Président** demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'aménagement de la place de la Chapellenie pour un montant de Fr. 20'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

### Point 3.9

#### **Ecole Le Bry – Rénovation de l'appartement Fr. 70'000.-**

**M. le Président** explique que cet appartement a été occupé pendant plus de 30 ans par Mme Suzanne Barras et qu'il doit être refait avant de pouvoir le relouer. Il donne la parole à **M. Olivier Oberson** qui explique les travaux à prévoir, dont :

- Réfection des sols des 3 chambres
- Electricité dans son intégralité et remplacement du tableau
- Peinture complète
- Remplacement de la cuisine et salle de bain, y compris carrelage
- Remplacement de toutes les portes
- Remplacement des tuyaux d'eau depuis la chaufferie
- Pose d'une colonne de lavage

**M. le Président** demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation de l'appartement de l'école du Bry pour un montant de Fr. 70'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

### Point 3.10

#### **Ecole d'Avry-dt-Pont – Rénovation Fr. 240'000.-**

**M. Olivier Oberson** présente les travaux qui sont prévus, soit :

- Remise en état mur + peinture sur l'ensemble de la façade
- Remplacement de plusieurs pierres de molasse et pièces d'embrasure de fenêtre
- Goudronnage + pose de pavés sur la place entre les deux bâtiments
- Réfection avant-toit de l'ancienne école
- Mise en place d'un tapis mou en remplacement des plaquettes de bois de la place de jeux
- Drainage et création d'un chemin d'accès du côté de la place de jeux
- Mise en place d'une rampe d'accès

**M. Chris Gabriel** demande si la place de jeux des enfants sera améliorée et réaménagée. **M. Olivier Oberson** dit qu'une solution doit être trouvée pour les plaquettes qui vont partout et bouchent les grilles, on a pas mal d'eau sur la place et il faut faire un drainage. On va poser un tapis mou comme à l'école de Gumefens.

**M. le Président** ajoute que les copeaux ont fait leur effet, mais on en trouve jusqu'à l'intérieur du bâtiment, en plus avec de la terre et quand il pleut ça devient difficile. Le tapis mou apportera propreté puis sécurité des enfants.

**Mme Bernadette Bernet** demande si on prévoit d'installer d'autres jeux pour les enfants. **M. Olivier Oberson** répond que ce n'est pas prévu pour l'instant, les jeux actuels sont conformes, mais à voir s'il restera un solde après les travaux. Il ajoute que le petit toit derrière l'école sera sécurisé pour empêcher les enfants de grimper.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas il demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation de l'école d'Avry-devant-Pont pour un montant de Fr. 240'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

### **Point 3.11**

**Ancienne déchetterie Avry – modification bâtiment – complément Fr. 45'000.-**

**M. le Président** explique qu'un investissement de Fr. 70'000.- avait été voté lors de l'assemblée du 17 mai 2018. Le montant des participations à la construction du CAD et des travaux planifiés effectués s'est élevé à Fr. 65'000.-. Des travaux non prévus ou supplémentaires pour un montant de CHF 50'000.00 ont été réalisés à savoir :

- Remplacement des canalisations sous la place
- Réfection totale coffre et goudron, dallage pour silo à sel
- Installation sanitaire pour le rinçage des machines de déneigement
- Remplacement des portes du hangar par des portes sectionnelles et une porte de service
- Travaux de ferblanterie sur l'immeuble.

**M. le Président** demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas il demande aux personnes qui acceptent l'investissement complémentaire pour la modification du bâtiment de l'ancienne déchetterie d'Avry pour un montant de Fr. 45'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**

### **Point 3.12**

**Remplacement du chauffage à distance à Gumefens Fr. 700'000.-**

**M. le Président** rappelle qu'il y a une année on avait demandé un investissement pour l'étude du remplacement de chauffage qui est en fin de vie. L'étude est terminée et le projet est à présent prêt.

**M. Olivier Oberson** explique que ce chauffage date de 1991 et arrive en bout de course. On dessert la PPE de l'autre côté de la route, le locatif juste après, l'ancienne fromagerie et l'école. Avec le nouveau chauffage, on alimentera aussi le nouveau quartier qui se fera en-dessus de l'école. Les plans sont affichés. Des travaux de maçonnerie pour la nouvelle chaudière à bois qui prendra plus de place sont à prévoir. Cette nouvelle chaudière aura une puissance de 200 kW, mais cette puissance ne suffira pas lors de grand froid, c'est pourquoi une chaudière à mazout d'appoint sera installée dans le local des archives actuelles, cette installation à mazout pourrait également prendre la relève en cas de problème sur l'installation à bois. 2 accumulateurs seront ajoutés et une cheminée en façade installée, car on ne peut pas mélanger les conduits de fumées de mazout et de bois.

**M. le Président** précise que le nouveau quartier sera raccordé sur le nouveau chauffage et il sera dimensionné en fonction. Dans l'ordre des travaux, chaudière à mazout pour pouvoir alimenter les bâtiments durant les travaux pour la partie bois. Le bois sera utilisé toute l'année et le mazout servira à compenser les pics. L'utilisation du bois sera de 85 à 90 % sur toute l'année.

**M. Rexhep Gashi** fait une remarque, il est expert dans les énergies renouvelables et il demande si on a un plan pour faire quelque chose à ce niveau-là pour les bâtiments publics, d'installer des prises pour les voitures électriques ou pour les vélos électriques pour prendre le tram de la mobilité douce. **M. le Président** dit qu'on sort du sujet mais précise que le bois est une énergie renouvelable, qu'on utilise des plaquettes de bois sec de nos forêts. Selon le plan des énergies, on est une Commune exemplaire, car ça fait 35 ans qu'on se chauffe ainsi. Pour Gumefens il y a la possibilité de faire une installation solaire, mais ce n'est pas prévu dans cette étape-là. Dans le futur, les toits des bâtiments publics, c'est-à-dire ceux de l'Etat et des communes seront valorisés avec des énergies renouvelables. En l'état, il n'y a pas d'autres travaux de prévus. Pour la mobilité douce, c'est au niveau du canton que ça se traite et on ne va pas discuter de ce sujet ici.

**M. le Président** présente le détail du budget établi par le bureau d'ingénieurs et il présente également le financement prévu par emprunt bancaire affiché à l'écran.

**M. Elie Fragnière** demande combien d'appartements on pourra desservir avec cette installation et ce qu'on prévoit pour le centre village qui viendra à bâtir. **M. le Président** répond qu'on a fait une étude avec des spécialistes et qu'actuellement on dessert 31 appartements + l'école et seront compris les 14 appartements du futur projet. Pour pouvoir aller plus loin, il aurait fallu construire une centrale de chauffe comme à Avry, mais on n'avait pas le terrain pour le faire.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres questions, comme ce n'est pas le cas, il prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement du chauffage à distance de Gumefens pour un montant de Fr. 700'000.- ainsi que son financement par un emprunt bancaire selon détail affiché à l'écran de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions**

#### **Point 4**

##### **Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2021**

**M. le Président** demande s'il y a encore des questions sur les budgets. Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui acceptent le budget de fonctionnement et le budget d'investissement 2021 sont priées de s'exprimer par main levée.

**Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2021 sont acceptés à l'unanimité**

**M. le Président** remercie l'assemblée pour le soutien et la confiance témoignée.

#### **Point 5**

##### **Approbation de la révision totale des statuts de l'Association Intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG)**

**M. Yvan Maillard** fait quelques rappels concernant le projet retenu. Il y aura une patinoire avec des gradins pour 500 personnes, une piscine couverte avec un bassin semi-olympique, 8 lignes d'eau, un bassin d'apprentissage avec fond mobile et pataugeoire. Pour la salle de sport, il y aura une halle double pour la gymnastique, une halle pour les agrès et un double vestiaire par halle. Le parking disposera de 450 places. Le référendum financier a eu lieu lors de la votation populaire du 27.09.2020 et le crédit de construction de Fr. 55'000'000.- a été accepté. L'AISG a ainsi les moyens financiers et il faut encore qu'elle puisse disposer des moyens juridiques. Cela passe par la modification des statuts et l'acceptation de ceux-ci par toutes les communes. Les statuts révisés avec le comparatif des statuts actuels sont affichés à l'écran et **M. Maillard** commence leur lecture.

**M. le Président** ajoute que lorsque nous avons reçu les chiffres de ce projet en 2019, Pont-en-Ogoz et 4 autres communes avaient répondu défavorablement au premier projet. A l'époque on était à un coût de Fr. 104.- par habitant et suite à cela un groupe de travail a été créé auquel nous avons participé. Ce groupe de travail était présidé par **M. Pascal Lauber**, présent ce soir, lequel est également le président de l'AISG. Le travail qui a été fait a permis d'arriver à une situation bien différente et un montant de Fr. 64.- par habitant, il donne la parole à **M. Lauber** pour les explications.

**M. Pascal Lauber** explique que dans le concept d'exploitation qui était prévu lors du concours mis en place dans les années 2012-2013, il y avait un partenariat privé-public. Dans ce cas, ce n'est pas un privé qui arrive et qui met à disposition soit un terrain, soit des fonds pour réduire le coût de la facture, non dans un partenariat comme ça, c'est le privé qui prend les risques de construction et d'exploitation. S'il prend ces risques-là, il les refacture à la partie publique. Dans les dispositions qui avaient été faites avec le consortium, c'était le consortium qui nous fournissait l'exploitant. L'exploitant prend une marge sur le bénéfice et sur les risques et cela avait un certain coût, on parle de plusieurs centaines de milliers de francs. Dans le concours, si l'AISG trouvait un exploitant moins cher que celui proposé par le consortium, elle pouvait fournir son exploitant. A partir de là, l'AISG a proposé « Espace gruyère » qui a été d'accord d'exploiter. Comme pour Espace Gruyère il y a quelques communes comme actionnaires, ce n'est pas comme dans un partenariat avec une société privée et les risques de marge disparaissent. Le deuxième élément qui a fait diminuer le prix est le critère d'éloignement qui a été rajouté à la clé de répartition, plus vous habitez loin de la Tour-de-Trême, moins vous allez payer. Les communes qui paient le plus sont Bulle et Morlon. Pour les autres communes, elles paient moins car soit elles sont plus loin, soit elles sont moins bien desservies par les transports publics. Jaun est la commune qui paie le moins. Pour encore diminuer la facture, Bulle a accepté de payer un préciput, qui est un montant annuel à la charge de la Commune qui a les infrastructures sur son territoire. Par exemple, Riaz paie un préciput pour le CO sur son territoire et Bulle paie deux préciputs pour le CO de la Tour et celui de Bulle. Pour le centre sportif, le préciput se monte à Fr. 109'000.- sur une période de 33 ans. Ces éléments ont permis de réduire les coûts d'environ Fr. 101.- à Fr. 68.-.

**M. le Président** remercie **M. Lauber** et ajoute que les séances du groupe de travail se tenaient le lundi matin à 7h00 et qu'il a fait connaissances avec de belles et intéressantes personnes. Il demande s'il y a des questions concernant les statuts de ce centre sportif. Comme ce n'est pas le cas il demande à celles et ceux qui acceptent la révision totale des statuts de l'AISG de s'exprimer par main levée.

**La révision des statuts de l'AISG est acceptée à la majorité avec 3 abstentions**

#### **Point 6**

##### **Informations du Conseil communal**

**Travaux en cours : M. le Président** donne la situation des travaux en cours. La liste des travaux en cours, planifiés et en préparation est affichée à l'écran.

**Aménagement du territoire** : le dossier d'adaptation des conditions d'approbation du PAL a été déposé en consultation préalable le 14.09.2020 et on est dans l'attente de son retour. Concernant les Terrasses d'Ogoz, on attend une décision du Tribunal fédéral sur le recours des propriétaires.

**Rives du lac** : la commission d'urbanisme a commencé ses travaux de réflexion. Deux sites sont fortement concernés, il s'agit du secteur Trémaules – Le Marais pour Gumefens et le secteur Ogoz pour Le Bry, plus les 5 ports projetés.

**Antenne Swisscom** : **M. le Président** explique que Swisscom projette l'implantation d'une antenne d'abord 4G puis 5G pour la téléphonie mobile à Le Bry dans le secteur industriel. Swisscom a demandé une séance avec le Conseil communal pour nous expliquer le projet, mais il a été décidé de repousser cette séance tant que la discussion n'avait pas été ouverte avec les citoyens. C'est un sujet important et sensible, raison pour laquelle le Conseil ne voulait pas prendre de décision avant une discussion ce soir. Il donne la parole à **M. Pierre Justin Morard**, notre spécialiste en télécommunication qui va nous expliquer ce qu'est cette antenne et nos chances de succès en cas d'opposition contre sa pose. **M. Morard** commence en précisant qu'il n'est ni employé, ni porte-parole et ni actionnaire de Swisscom, il va tenter de nous expliquer ce qu'il en est de ces antennes de téléphonie mobile. Swisscom nous a contacté avec la mention de l'emplacement prévu, c'est-à-dire dans le rayon de la déchetterie jusqu'à la route cantonale. En matière de téléphonie mobile, tout le monde veut une bonne couverture, mais personne ne veut d'antenne. La technologie fonctionne par onde et pour les opérateurs la planification doit se faire selon l'ORNI qui est l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant. Elle a pour but de protéger l'homme des effets indésirables des rayonnements. Il y a des valeurs maximales pour les champs électromagnétiques, en Suisse on est à 5 volts par mètre et le reste de l'Europe à 30. Il existe des lieux à utilisation sensible, c'est-à-dire des locaux où dans lesquels vivent régulièrement des personnes, ou des places de jeux publiques ou privées. Pour le cas du Bry, l'école est à proximité de l'emplacement. Swisscom devra prendre des mesures de champs non ionisants et si la valeur est trop élevée, il faudra diminuer la puissance. Le calcul ORNI prend en compte toutes les sources d'émission à proximité et toutes antennes, même celles des opérateurs concurrents. Dans les autres sources d'onde on a le réseau électrique, par les câbles qui rayonnent dans toutes les maisons, on a tous un téléphone portable dans sa poche, il y a le réseau wifi, les fours à micro-ondes, les équipements à induction, etc. Quant aux chances de succès en cas d'opposition, on sait que l'opérateur arrivera de toute manière à ses fins, dans un premier temps il prend contact avec la Commune et en cas de désaccord il prend contact avec les propriétaires voisins lesquels accepteront sûrement car la location annuelle pour l'emplacement est de plusieurs milliers de francs. Avant d'en discuter avec Swisscom, le Conseil communal voulait avoir le point de vue de l'assemblée communale.

**M. Chris Gabriel** demande quelles sont les distances entre ces antennes et il si le réseau est criblé d'antennes.

**M. Morard** répond que l'emplacement est défini par une planification radio et par des calculs complexes selon la topologie du terrain, des bâtiments environnants, mais il n'y a pas de distance fixe entre elles. Les opérateurs manquent de fréquences et vont désactiver les anciennes technologies, la 2G sera désactivée en 2021 et la 3G en 2023. La planification est faite en fonction du besoin, il y a des antennes plus puissantes que d'autres. La particularité à partir de la 4G, il y a des cellules respirantes dont la grandeur dépend du nombre d'utilisateur. Il n'y a pas de couverture fixe par antenne comme c'était le cas pour la 2G.

**M. David Fragnière** demande la taille de cette antenne. **M. Morard** répond que le mât fera entre 15-20 ou 25 m, sans énorme impact au niveau visuel.

**M. René Bifrare** demande s'il y a une distance exigée entre l'antenne et les habitations. **M. Morard** répond que c'est le calcul ORNI qui la définit, à savoir que plus on est près de l'antenne plus le champ magnétique est élevé et la puissance doit être baissée.

**M. Serge Rossier** dit qu'autour de la 5G il y a un vrai débat de société, car on est face à un problème dont on ne connaît pas les effets. Pour le moment on voit des communes ou des cantons qui se sont mis à décréter des moratoires, car comme on ne sait pas, on attend. Il y a autant d'experts qui disent qu'il n'y a pas de risques que ceux qui disent qu'il y en a et dans un principe comme ça, lui ne prend pas de risques et dit non.

**M. Antoine Gremaud** a une remarque quant à l'utilité de la 5G. Quand il a demandé à des connaisseurs de cette technologie à quoi elle sert, on lui a répondu que c'était pour les véhicules autonomes. Il demande alors à quoi ça sert d'avoir des véhicules autonomes alors qu'il suffit de prendre le bus qui est un véhicule autonome. Il trouve ridicule de mettre en place cette technologie qui n'est que pour une petite part d'utilisateur alors qu'on doit respecter un certain principe de précaution. On nous dit aussi que de répondre aux vœux de Noël par internet, ça rajoute du CO2 et on doit faire attention.

**M. le Président** comprend et explique qu'il a vu une émission avec un élevage intensif de lapins où il y avait, après l'installation d'une antenne, une dizaine, voire une centaine de lapins morts tous les matins. L'éleveur a fait venir quelqu'un pour mesurer les ondes et il s'est avéré que c'était violent. Un autre avait des vaches allaitantes et tant qu'elles étaient près de l'antenne elles étaient infécondes et dès que l'éleveur les déplaçait plus loin, elles portaient. Il est lui-même dans l'inconnue et en lisant le dépliant reçu de Swisscom, on voit qu'au niveau de la tête, le 95 % des rayonnements viennent de nos téléphones portables et le 5 % restant vient des antennes. Au niveau du corps, 90 % par les téléphones portables et 10 % par les antennes. Les seuls poteaux qu'on voit encore dans notre pays sont les lignes de téléphone, mais tout le reste se fait par téléphonie mobile.

**M. Pierre Justin Morard** ajoute que l'évolution des technologies est donnée par les fournisseurs des équipements, avant d'être donnée par les opérateurs, et par les clients qui veulent des débits toujours plus importants.

**Mme Delphine Simic** demande si en cas de refus de la Commune on a un moyen de faire opposition et d'empêcher qu'ils aillent ailleurs. **M. le Président** lui répond que l'offre de location du terrain est de CHF 6'000.00 par année et sur 25 ans. Le voisin qui a un terrain attenant se dépêchera sûrement de proposer son terrain. Il y aura de toute manière une mise à l'enquête à laquelle on pourra faire opposition et c'est le canton qui prendra position sur ces oppositions.

**M. Chris Gabriel** demande quelle est la politique du canton de Fribourg par rapport à la 5G. **M. le Président** répond qu'avant les antennes pouvaient être construites sans mise à l'enquête, mais à présent elles sont soumises à une procédure de mise à l'enquête publique.

**M. le Président** procède au vote consultatif et demande aux personnes présentes qui acceptent l'installation d'une antenne 5G sur le territoire communal de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote consultatif : 14 oui, 37 non et 18 abstentions**

**Mme Patricia Moret** demande pourquoi Swisscom ne propose que là, est-ce qu'ils n'ont pas trouvé d'autres endroits. **M. le Président** répond qu'ils doivent poser des antennes partout afin de couvrir tout le territoire. Il ajoute qu'on va les recevoir en leur disant que l'on est réticents.

**Mme Géraldine Barras** informe qu'il y a un recours pendant au Tribunal cantonal dans la Commune de Bossonnens au sujet d'une antenne 5G et elle pense que la décision fera jurisprudence.

**eSéances** : Dans la suite des informations du Conseil communal, **M. le Président** dit qu'un logiciel permettant la gestion des séances a été acquis. Tous les dossiers sont consultables en se connectant depuis la maison et on peut même voter à distance sur les points simples pour gagner du temps. Le futur de la Commune sera connecté et informatisé. On a acquis 7 ordinateurs portables pour les Conseillers.

**Aînés** : **M. le Président** informe que des bons cadeaux ont été offerts aux seniors pour compenser le repas des aînés qui n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. Le Conseil communal et la commission senior ont trouvé cette solution de bons à faire valoir auprès de nos commerces locaux. On a touché juste, car on a reçu énormément de remerciements.

#### **Législature 2021-2026 – qui se représente ?**

**M. le Président** dit que sa situation est connue, qu'il a pris la décision de mettre un terme à sa fonction à la fin de la législature. Il estime que les citoyens ont le droit de savoir et demande à chaque Conseiller de se prononcer.

**M. Michel Grivel** qui est en fonction depuis 2006, il finit du 3<sup>ème</sup> mandat et ne va pas se représenter.

**M. Yvan Maillard**, en fonction depuis 2011, il finit son 2<sup>ème</sup> mandat et ne va pas se représenter.

**M. Pierre Justin Morard**, en fonction depuis 2016, il finit son 1<sup>er</sup> mandat et a décidé de se représenter.

**M. Olivier Oberson**, en fonction depuis 2016, il finit son 1<sup>er</sup> mandat et a décidé de se représenter.

**M. Daniel Savary** qui a pris sa fonction en cours de législature a décidé de se représenter.

**M. Marcel Sottas** qui a pris sa fonction dans la dernière partie de cette législature ne va pas continuer, il a déjà occupé cette fonction durant une dizaine d'année à Gumefens et il veut laisser la place aux forces vives.

**M. le Président** souhaite qu'il y ait des candidats pour avoir un choix lors des élections. Il précise qu'il y aura du travail, des dossiers importants et des dossiers sensibles sont en cours.

**M. le Président** lit les horaires d'ouvertures de la déchetterie et de l'administration durant les fêtes qui sont affichés à l'écran.

#### **Point 7**

##### **Divers**

**Mme Patricia Moret**, remercie pour le bon reçu par les aînés, mais elle n'a pas aimée qu'on mette des commerces bien définis, car il y a d'autres commerces qui ne sont pas de l'alimentation, mais qui méritaient de pouvoir bénéficier de ces Fr. 30.- et elle trouve bizarre le rajout après coup de la distillerie. Elle est déçue mais estime que le bon était bien réfléchi. Puis elle demande pourquoi on a pris la décision de mettre une bibliothèque à la déchetterie, alors qu'on ne peut l'atteindre que durant les heures d'ouvertures. **M. le Président** dit que la distillerie a été ajoutée, car c'est un commerce de boisson dans lequel on peut acheter beaucoup de cadeaux, on a choisi de mettre aussi le petit marché qui a lieu le samedi, mais qu'on ne peut pas s'étaler trop loin en mettant chaque petit commerce qui vend quelque chose. Pour les livres, il n'y a pas d'autre solution pour le moment, on en est au début. **M. Daniel Savary** précise qu'on a commencé avec une armoire qui a été très vite remplie, on en a mis une deuxième très vite remplie aussi. Il a fallu faire du tri et l'idée est d'aménager le caisson bleu.

**M. Rexep Gashi** a fait le bilan énergétique de sa maison à la route de l'Abranna et informe que 150 % de son énergie a été produite par l'énergie qu'il consomme, il fournit même quelques maisons à coté et encourage la suppression du mazout dans les bâtiments publics.

**M. Pierre Justin Morard** précise que dans le bulletin on a fait une recherche de parents volontaires pour la surveillance aux alentours des écoles. La raison est que les transports scolaires sont faits par les TPF, que les enseignants ont l'obligation de faire une surveillance de 10 min avant et après les cours selon leur cahier des charges. Sauf que comme on a 4 emplacements de prise en charge pour les 3 écoles, les élèves sont parfois déposés plus de 10 minutes avant. Cette surveillance incombe à la Commune du moment que les enseignants ne veulent plus le faire. Le conseil des parents cherche des volontaires qui seraient défrayées pour éviter de devoir mettre un 3<sup>ème</sup> véhicule qui ajouterait des frais supplémentaires.

**M. le Président** dit que la période sanitaire que nous vivons n'est pas simple non plus pour le Conseil communal, on ressent un manque d'activité sociale, on ne peut plus de boire un verre. Les liens ne sont plus créés, mais le travail se fait quand même. En conclusion il adresse ses remerciements à ses collègues, car un énorme travail est fait et tout est mis en œuvre pour servir la population. Il remercie le personnel merveilleux de l'administration et le personnel de l'édilité qui se dévoue pour la propreté et l'embellissement des villages. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun, une bonne santé et que les futures vaccinations soient positives pour nous permettre de nous réunir le 22 avril 2021 pour la prochaine assemblée et partager un bon moment ensemble.

L'assemblée applaudit et **M. Michel Grivel** en profite pour remercier **M. le Président** pour tout son travail et son dévouement, on voit que ce n'est pas simple de mener une Commune. Il invite tous les citoyens à prendre cette charge au Conseil communal, c'est une activité qui donne quand même satisfaction et il encourage les jeunes à se mettre en liste pour les élections communales 2021.

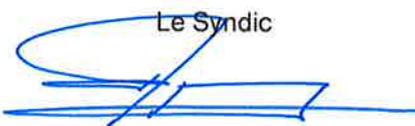
**L'Assemblée est levée à 22h30.**

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 18 janvier 2021.

La Secrétaire  
  
Laurence Rimaz



Le Syndic  
  
Jean-Jacques Reynaud

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire  
  
Laurence Rimaz



Le Syndic  
  
Jean-Jacques Reynaud